

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE – Installations classées pour la protection de l'environnement

**DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE, PRESENTEE PAR LA SOCIETE  
CORDEN PHARMA, POUR L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE FABRICATION DE  
PRINCIPES ACTIFS PHARMACEUTIQUES SUR LA COMMUNE DE CHENOVE**

Par arrêté préfectoral n°303 du 10 février 2023 sera ouverte une enquête publique sur la demande présentée par la société CORDEN PHARMA dont le siège social est situé à Chenôve en vue d'obtenir du Préfet de la Côte d'Or l'autorisation d'exploiter une installation de fabrication de principes actifs pharmaceutiques (rubriques n°3450, 4130, 1450, 4110, 4001 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement) sur la commune de CHENOVE.

Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.

L'enquête se déroulera **du 21 mars 2023 à 9h00 au 21 avril 2023 à 16h30** en mairies de Chenôve, siège de l'enquête, et Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier comprenant notamment une étude d'impact, l'avis des services, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Bourgogne-Franche-Comté ainsi que le mémoire en réponse du pétitionnaire, dans chaque lieu de l'enquête soit en mairies de Chenôve, *siège de l'enquête*, et Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture :

- **en mairie de CHENOVE** (21300) - *siège de l'enquête* - 2 place Pierre Meunier,  
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

- **en mairie de quartier des Bourroches à DIJON** (21000) - 32 Bd Eugène Fyot,  
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

- **en mairie de MARSANNAY-LA-COTE** (21160)- Place Jean Bart  
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

- **en mairie de LONGVIC** (21600) -1 Allée de la Mairie ;  
du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00  
le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

- sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi

- sur le registre dématérialisé mis en place en se connectant sur l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4468>

- sur le site internet de la préfecture : <http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html>

- sur un poste informatique en mairie de CHENOVE, siège de l'enquête (cf adresse et horaires d'ouverture cités ci-dessus)

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition dans chaque lieu de l'enquête soit en mairies de Chenôve (*siège de l'enquête*), Dijon (*mairie de quartier des Bourroches*), Longvic et Marsannay-la-Côte (cf adresses et horaires d'ouvertures cités ci-dessus)

- sur le registre dématérialisé mis en place en se connectant sur l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4468>
- par courriel jusqu'à la clôture de l'enquête publique soit au plus tard le vendredi 21 avril 2023 à 16h30 sur l'adresse électronique du registre dématérialisé : [enquete-publique-4468@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4468@registre-dematerialise.fr)

Les observations transmises par ce procédé seront publiées dans le registre dématérialisé et consultables à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/4468>

- les observations et propositions peuvent également être adressées par voie postale, à M. Bernard MAGNET, commissaire enquêteur désigné, en mairie de Chenôve (21300) - *siège de l'enquête* - 2 place Pierre Meunier, avant la clôture de l'enquête soit au plus tard le vendredi 21 avril 2023 jusqu'à 16h30.

Des renseignements sur le projet peuvent être également demandés à :

**Madame Aude ROGEMAN**  
Responsable HSE  
tél. : 06.67.55.82.50  
**courriel : [aude.rogeman@cordenpharma.com](mailto:aude.rogeman@cordenpharma.com)**

M. Bernard MAGNET, colonel honoraire de gendarmerie, commissaire enquêteur nommé par décision du tribunal administratif, se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures précisés ci-dessous :

- en mairie de Chenôve – 2 place Pierre Meunier - siège de l'enquête  
samedi 1<sup>er</sup> avril 2023 de 9h00 à 12h00  
vendredi 21 avril 2023 de 13h30 à 16h30
- en mairie de quartier des Bourroches à Dijon – 32 Bd Eugène Fyot– **salle de réunion**  
jeudi 30 mars 2023 de 14h00 à 17h00
- en mairie de Marsannay-la-Côte (21160)- Place Jean Bart  
mardi 21 mars 2023 de 9h00 à 12h00
- en mairie de Longvic (21600) -1 Allée de la Mairie  
jeudi 13 avril 2023 de 9h00 à 12h00

Le Préfet de la Côte d'Or adressera, dès leur réception, copie du rapport, des annexes et des conclusions du commissaire enquêteur à la personne responsable du projet et à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête, pour y être tenus à la disposition du public durant un an.

Ces documents seront également consultables par le public :

- à la Préfecture de la Côte d'Or- Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE
- sur le site internet de la préfecture : <http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html> pendant la même durée
- pendant un an, sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4468>

Le préfet,  
Pour le Préfet et par délégation  
La Cheffe du Pôle Environnement et urbanisme  
Signé  
Evelyne MORI